

**ARRÊTÉ**  
**DE PROLONGATION DE STAGE**  
**DE M. OU M<sup>ME</sup> [NOM PRENOM]**  
**[GRADE]**

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, (*Le cas échéant*)

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 7,

Vu le décret n° [numéro du décret] du [date] portant statut particulier du cadre d'emplois des [cadre d'emploi],

Vu l'arrêté en date du [date] nommant M. ou Mme [Nom, Prénom] en qualité de stagiaire,

Vu le(s) certificat(s) médical(aux) plaçant M. ou Mme [Nom, Prénom] en congé [nature du congé] du [date de début] au [date de fin],

Considérant que le nombre de jours de congés [nature du congé] est supérieur à 1/10<sup>ème</sup> de la durée du stage,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le stage de M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade] stagiaire, est prolongé à compter du [date], pour une durée de [durée].

**Article 2 :** Pendant cette durée, M. ou Mme [Nom, Prénom] reste classé au [échelon] échelon, Indice Brut [IB], Indice Majoré [IM], avec une ancienneté de [ancienneté dans l'échelon].

**Article 3 :** Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au Représentant de l'État,
- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune], le [date]  
Le Maire (ou le Président),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le [date]

Signature de l'agent :